Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212202949-20260213-2026_02_04-DE

SAINT-GILLES-PLIGEAUX

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES-PLIGEAUX

Séance du **vendredi 13 février 2026**
20 heures 00 minutes

PRESENTS : Gildas GUYADER, Jacques TROËL, Jean-Philippe SEGUIN, Emmanuelle MARESCA, Maxime LE LEPVRIER, Catherine LE PROVOST, Claudine CAUMONT, Laurence GUEGAN, Kévin LE COËNT

ABSENTS EXCUSES : Katy COSQUER

Secrétaire de séance : Catherine LE PROVOST

Date de la convocation : 05 février 2026

2026-02-04 : SDE - AVENANT CONVENTION MARCHE ELECTRICITE 2027

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'un nouveau marché de fourniture d'électricité est lancé par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) pour 2027.
Dans ce contexte, le SDE, lors de la séance du 19 décembre 2025, a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur les modifications mineures et les clarifications ci-dessous :

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE m. le maire à signer le projet d'avenant à la convention du contrat groupe d'achat d'énergie sollicité par le Syndicat Départemental d'Energie**

Fait et délibéré en Mairie, les Jour, Mois et An Susdits.

Le Maire
Gildas GUYADER